



## Erreur informatique sur un devis signé par un client

-----  
Par Chocolise11

Bonsoir,

Je suis secrétaire commerciale dans une agence de menuiserie PVC. j'ai établi un devis pour 2 menuiseries au mois de mars (je vend en binôme avec le technicien), la semaine dernière j'étais en congé et le client est venu signé ce devis à l'agence tenue par le commercial que nous avons pour la permanence. Il n'a pas fait attention que le montant total du devis était erroné, les prix sont bien spécifiés en face de chaque produit ainsi que la mise en place. Le montant total ne correspond pas du tout au réel. Il est vrai que pour une fois je n'ai pas fait attention que la cellule du tableur n'avait pas pris toutes les lignes en comptes et bien sur il suffit d'une fois. Nos devis sont sous réserve du métré définitif et ce client a bénéficié d'une remise exceptionnelle. Il ne veut rien savoir et veut garder le prix total qu'il a signé, il refuse même que j'annule la commande ce qui lui permettrait de commander ailleurs. Le métré a eu lieu aujourd'hui et ce monsieur se déplace à l'agence demain matin pour avoir sa confirmation de commande que je ne pourrai lui donner car le montant ne sera pas le même. Je pense que je serai sanctionnée par mon PDG , une commission sur vente je n'en ai pas donc la dessus c'est pas dramatique. Mais je ne sais que faire car le client au téléphone était déterminé à ne pas changer d'avis. Il a signé ce devis le 3 avril à l'agence. Existe t il une loi qui nous permette par courrier d'annuler cette commande dont le montant total est erroné ??? Merci d'avance de votre réponse.

-----  
Par Chocolise11

apparemment ce n'est pas une question intéressante car aucune réponse à ma question. Dommage, cela peut arrivé à n'importe qui. Je crois que la malhonnêteté est le flambeau de cette pauvre vieille France. Merci quand même d'avoir lu ma demande, je suppose !!